

Madame Frédérique DUMAS
Députée des Hauts-de-Seine
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

M. Bernard Charpentier,
Président de l'Académie nationale de médecine,
Académie nationale de médecine,
16 rue Bonaparte
75272 Paris Cedex 06

Paris, le 17 mai 2021

Monsieur le Président,

L'Académie nationale de médecine est une institution reconnue au niveau international pour la qualité de ses publications et son rôle dans le domaine médical. Elle permet aux pouvoirs publics d'avoir un véritable avis avisé sur des questions de santé publique, ce qui est d'autant plus précieux dans la période actuelle de pandémie mondiale.

L'Académie nationale de médecine a une responsabilité en termes d'éthique et se doit de l'appliquer de façon impartiale. La qualité de ses membres permet sa renommée.

Par ce courrier, je souhaitais vous interpellier sur le statut de l'un des membres de votre Académie, qui a actuellement le statut de correspondant étranger de la 2^e division : Chirurgie et spécialités chirurgicales. Il s'agit de M. Zheng Shusen, chirurgien chinois spécialisé dans la transplantation d'organes, et en particulier la transplantation hépatique. Plusieurs documents suspectent le Dr Zheng de pratiquer sa spécialité sans respecter les principes éthiques élémentaires et indispensables dans ce domaine.

Le 18 août 2016, le Dr Zheng a présenté, à la conférence internationale sur la transplantation d'organes organisée par la Société Internationale de transplantation, un article pour lequel il aurait utilisé des données provenant de prisonniers exécutés, comme l'a affirmé le Dr Jeremy Chapman, qui était à l'époque, le président du Comité du programme scientifique de cette institution¹.

Par ailleurs en octobre 2016, la revue *Liver International* a publié un article co-redigé par le Dr Zheng Shusen intitulé « Safety limitations to fatty liver transplantation can be extended to 40% experience of a single centre in China ». D'après les auteurs de cet article, les 564 transplantations de foie réalisées entre avril 2010 et octobre 2014 par le Premier Hôpital affilié à l'école de médecine de l'université de Zhejiang, ne provenaient pas de prisonniers exécutés.

¹ <https://www.nytimes.com/2016/08/20/world/asia/china-hong-kong-organ-transplants.html>

Cependant, cette affirmation a été contestée par trois médecins, les professeurs Wendy Rogers, Maria Fiatarone Singh and Jacob Lavee, qui ont démontré que le programme pilote de dons d'organes avait commencé en Chine en 2010 et qu'entre les années 2010 et 2014, les prisonniers exécutés étaient toujours la principale source d'organes en Chine².

La revue a interpellé les auteurs de l'article publié dans *Liver International*, mais les docteurs Zheng Shusen et Yan Sheng n'ont pas réussi à prouver que les organes utilisés pour leurs recherches ne provenaient pas des prisonniers.

Les docteurs Wendy Rogers, Maria Fiatarone Singh et Jacob Lavee ont publié un article en réponse en 2017 dans la revue *Liver International* afin de démontrer pourquoi la réponse apportée par les docteurs Zheng et Yan sur la provenance des organes transplantés dans le cadre de leurs recherches ne constituait aucunement une preuve que lesdits organes aient été prélevés avec le consentement des donateurs³.

En avril 2017, Messieurs Mario Mondelli, Zobair Younossi et Francesco Negro, rédacteurs de la revue *Liver International*, publiaient alors un article dans lequel ils expliquaient que l'article co-écrit par le Dr Zheng violait les règles d'éthique médicale, et que l'article resterait en ligne afin de conserver le dossier scientifique, mais qu'il serait filigrané numériquement sur chaque page comme « retracté ». Ils ont également prononcé une « interdiction à vie » à l'encontre de ces auteurs de soumettre de nouveaux articles à la revue (vous trouverez en pièce jointe l'article publié par les rédacteurs).

Dans un média affilié à l'Etat Chinois, il était possible de lire une citation du Dr Huang Jiefu, ancien vice-ministre de la santé chinois, affirmant que le Dr Zheng avait bien falsifié les données. Il a également indiqué que le Dr Zheng et 16 de ses collègues avait manipulé les données afin de classer 398 donneurs non volontaires dans la catégorie des donneurs volontaires.

Ce dernier point est mentionné dans un courrier (que vous trouverez également en pièce jointe) adressé en 2018 à la Société Internationale de Transplantation par un groupe composé de juristes, universitaires, éthiciens, chercheurs et professionnels de santé appartenant à l'association australienne *End Transplant Abuse in China* (ETAC).

Dans ce courrier, les spécialistes se disaient extrêmement préoccupés par la participation du Dr Zheng à une conférence organisée par la Société Internationale de Transplantation en 2018. Les raisons étaient multiples et documentées. Outre les citations de M. Huang Jiefu, les spécialistes suggéraient fortement que les prouesses du Dr Zheng et de ses équipes au début des années 2000 en matière de transplantation hépatique reposaient par ailleurs sur le prélèvement d'organes sur des personnes captives, non condamnées à mort et tuées de manière extrajudiciaire pour leurs organes.

Dans le courrier des spécialistes, il est mentionné que le Dr Zheng a écrit des propos particulièrement insupportables à l'encontre des minorités religieuses chinoises, et particulièrement à l'encontre des pratiquants du Falun Gong. En effet, dans la préface du livre « Prevention of Cults in the New Era – Selected Research Papers » publié en 2009, le Dr Zheng écrivait par exemple ceci : « Le Falun Gong et les religions maléfiques similaires sont comme des virus corrodant l'organisme de l'humanité, déformant les âmes des croyants, détruisant l'ordre social, perturbant le développement

² Wendy A. Rogers, Maria A. Fiatarone Singh, Jacob Lavee : "Papers based on data concerning organs from executed prisoners should not be published", *Liver International*, 2016, DOI:10.1111/liv/13348.

³ Wendy A. Rogers, Maria A. Fiatarone Singh, Jacob Lavee : "Papers based on data concerning organs from executed prisoners should not be published : Response to Zheng and Yan", *Liver International*, 2017, DOI:10.1111/liv.13366.

économique, et sont devenus des nuisances publiques pour l'humanité et un cancer pour la société. »

Le Dr Zheng a donc tenu des propos particulièrement haineux envers les membres du Falun Gong, a été président de l'association anti-sectes régionale du Zhejiang, tout cela alors même que les pratiquants du Falun Gong sont suspectés d'être les principales victimes du prélèvement forcé d'organes.

En effet, en 2019, les conclusions du China Tribunal (un tribunal indépendant formé à Londres pour analyser toutes les preuves disponibles du prélèvement forcé d'organes en Chine et présidé par Sir Geoffrey Nice, ex-procureur général du tribunal pénal international des Nations unies concernant l'ex Yougoslavie) indiquaient que « Le prélèvement forcé d'organes est pratiqué depuis des années dans toute la Chine sur une grande échelle et que les pratiquants du Falun Gong ont été l'une – et probablement la principale – source d'approvisionnement en organes. ⁴»

En somme, les spécialistes affirment que le Dr Zheng a personnellement pratiqué des milliers de transplantations d'organes dans des conditions non-éthiques, organes qui venaient certainement de prisonniers, et plus certainement encore de prisonniers de conscience, qu'il a commis une fraude académique et a fait de fausses déclarations à la revue *Liver International*, et qu'il a mené des campagnes contre une minorité religieuse suspectée d'être la principale source d'organes à des fins de transplantations non-éthiques et illégales.

De nombreux témoignages révèlent que les prélèvements forcés d'organes continuent d'être pratiqués de manière systématique en Chine et concernent toutes les minorités religieuses, y compris à ce jour les minorités musulmanes ouïgoure, kazakhe, kirghize, mais aussi les minorités tibétaine et chrétienne, et les pratiquants du Falun Gong.

Aussi, Monsieur le Président, en vertu de votre Règlement intérieur, qui stipule que les membres correspondants étrangers sont « retenus en raison de leur qualité professionnelle et du rôle qu'on peut en attendre dans le rayonnement international de l'Académie » (art. 23) et au vu des faits présentés ci-dessus et des documents joints au présent courrier, je vous prie de bien vouloir reconsidérer la nomination du Dr Zheng, comme membre correspondant étranger de votre Académie depuis 2017.

Si vous souhaitez avoir plus d'éléments sur les faits reprochés au Dr Zheng, je reste à votre disposition pour vous envoyer les documents nécessaires. J'espère vivement que vous pourrez apporter une réponse rapide à cette situation insoutenable qui dure depuis bien trop longtemps.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Frédérique DUMAS
Députée des Hauts-de-Seine



⁴ Jugement du China Tribunal – version courte – 17 juin 2019 – traduction française : <https://chinatribunal.com/wp-content/uploads/2019/10/CT-version-courte-FR.pdf>